DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau concours.

Liste N° 529732/ARM/DRHAT/PRECJ/BC/RDT des élèves-officiers allemands en formation initiale en France admissibles au concours de la filière économique et commerciale d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr pour l'année 2026.

Du 11 juin 2026

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de Terre (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22).

Vu l'arrêté du 6 mars 2024 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr à compter des concours se déroulant en 2025 (JORF n° 0058 du 9 mars 2024, texte n° 12).

Vu l'instruction n° 781/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF du 18 octobre 2023 relative au concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr des élèves-officiers allemands en formation initiale en France.

Vu le procès-verbal en date du 11 juin 2026 de la commission d'admissibilité des épreuves écrites du concours de la filière économique et commerciale d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 2026.

Arrête :

Après délibération du jury, est déclaré admissible à l'issue des épreuves écrites d'admissibilité le candidat dont le nom suit :

Scheibl, Alexander, T., H.

Total : 1 candidat.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général de brigade,
sous-directeur du pôle recrutement jeunesse

Arnaud Goujon.